



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15/11/2012

Les membres de l'**Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Saint Paul en Jarez** se sont réunis en assemblée générale le 15/11/2012 à 19h30, *salle Agrinier, Avenue de la gare à Saint Paul en Jarez.*

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés (*liste des participants en annexe*).

L'assemblée est présidée par Eric Jaspart en qualité de co-président de l'association et Séverine Vandenbrulle en est nommé secrétaire.

Conformément à l'article 14 des statuts de l'association, l'assemblée peut valablement délibérer sans conditions de quorum.

Il est rappelé que les décisions prises sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, il est convenu que la voix du Président est prépondérante.

Les votes ne sont valables que pour les membres à jour de cotisations et d'engagement, présents ou ayant donné procuration à une personne présente. Ils ont été pointés avant l'ouverture de la séance :

- 28 membres présents,
- 5 procurations.

Le co-président rappelle l'ordre du jour

- *Bilan de l'année 2011*
- *Bilan financier*
- *Election des membres du bureau,*

et présente les producteurs de l'AMAP.

Un nouveau producteur est présenté : Anne Déplaudé, viticultrice à Tartaras. Les commandes sont en cours pour une livraison le 6 décembre 2012 (système de contrats avec livraison).

Lecture est faite des différents rapports.

✚ Bilan de l'année 2011

- 40 adhérents (28 habitants Saint Paul et 12 à l'extérieur)
- Activités de l'association :
 - hebdomadaires : rappel de l'organisation des permanences
 - 3 types d'activités dans l'année :
 - Saint Paul en Fête
 - Téléthon
 - Visites de producteurs



- Affiliation au réseau Alliance Rhône-Alpes permettant d'avoir une assurance pour la salle de distribution

✚ Bilan financier

- Ouverture du compte en décembre 2011
- Dépôt des cotisations adhérents année 2011/2012
- Autres revenus : subvention de la mairie
- Utilisation : cotisation Alliance Rhône-Alpes (6€/an), animations diverses (barbecue, participation aux activités du village)

Puis le débat s'ouvre entre les participants (amapiens et producteurs).

Les producteurs présentent l'évolution de leur exploitation.

- Philippe Chorier, producteur viande de porc

La ferme est en conversion bio. La conversion pour la viande de porc va entraîner une augmentation du coût de production. L'élevage du porc de race gascon va être arrêté au profit du porc rose.

Philippe a racheté avec un collègue une ancienne boucherie, lui permettant de proposer très prochainement des produits de charcuterie (saucisson, jambon,...).

- Alexandre Teyssier, producteur de viande de veau et bœuf

Sur l'exploitation à Saint Genest Malifaux, un bâtiment en bois pour accueillir les vaches allaitantes a été construit.

Les races présentes sur l'exploitation sont les suivantes : Aubrac, Charolais, Montbéliard.

- Dominique Villard, maraicher

2 années difficiles : sécheresse été 2011 et printemps 2012 mauvais.

Les contrats se renouvellent sur une période trop longue, ce qui complique la gestion.

- Myriam Margerit, productrice de fromages de chèvres et vaches

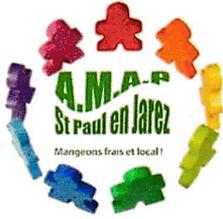
Ferme en bio depuis 1990, avec 3 exploitants depuis 2010.

Environ 30 adhérents à l'AMAP.

La livraison est réalisée tous les 15 jours.

- Raymond Pitiot, producteur de pain, farine et pâte à pizza

En conversion bio depuis 2010 soit une exploitation bio à partir de mars 2013 ; les céréales seront bio en 2013.



Les livraisons de pains sont satisfaisantes.

Pour la farine, il est important que les amapiens amènent leurs boîtes.

Un nouveau produit peut être proposé : des châtaignes.

Point sur le procès : sur 9 mis en examen, 3 ont été relaxés, 6 condamnés (dont Raymond) à 5.000,00€ avec sursis et 9.000,00€ de dommages et intérêts.

Plus personne ne demandant la parole, le co-président met au vote les différents points à l'ordre du jour :

- Première résolution :

L'assemblée approuve le rapport financier du bureau et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Deuxième résolution :

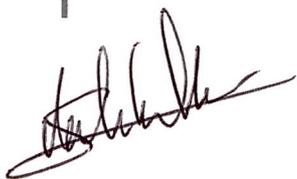
L'assemblée procède à l'élection des membres du bureau.

- Membres sortants : Sylvie d'Alessandro, co-présidente, Sylvie Jaspard, Séverine Vandenbrulle, secrétaire.
- Candidats aux renouvellements ou élection : Eric Jaspard, co-président, Lorane Sabot, Ethel Littman, trésorière, Claude Dupéron, Régis Bachelu, Aurore Beliard, Franck Vandenbrulle, Jane Bourcier

L'assemblée a élu à l'unanimité l'ensemble des candidats nommés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont participé Séverine Vandenbrulle. Il est signé par le président et le secrétaire de séance.

SI 

ET

